



Année 2022 - 2023

Master 1

Syllabus

SEMESTRE 1 / 30 ECTS

Note : La compensation entre UEs s'opère à l'intérieur des blocs et non entre les blocs.
Le seuil de compensation des UEs à l'intérieur d'un bloc est fixé à 07/20

Compétences et connaissances fondamentales / 11 crédits ECTS

Approches historiques et perspectives des politiques culturelles / 4 ECTS / 24h cours

Il s'agit de donner aux étudiants, futurs professionnels de la culture, les bases nécessaires à leur compréhension des enjeux historiques et contemporains des politiques culturelles. Ce cours est partagé avec les étudiants du M1 de Management et Communication des Organisations (MCO) de l'Institut Supérieur de Management (ISM) de Saint-Quentin-en-Yvelines

Initiation au journalisme culturel et atelier de rédaction/d'écriture(s) / 4 ECTS / 16h cours + 8h TD

Cet enseignement vise à :

- 1) Identifier les différents types de médias, mesurer leur évolution en fonction des technologies, mieux connaître les médias spécialisés dans la culture ; les arts, les sciences, l'environnement, la santé, cerner plus concrètement le travail d'information (sources, terrain, restitution texte-images, publics).
- 2) Identifier les genres journalistiques et initier à la rédaction journalistique pour apprendre à restituer des infos (rapporter, montrer, décrire, raconter) avec précision, clarté et vitalité. La pratique est cruciale : écrire des articles courts sur des sujets croisant les arts et les sciences, dont interview et/ou portrait et/ou annonce et/ou critique et/ou reportage, pour des adultes et/ou des enfants/ados. Ces articles pourront être mis en ligne sur un blog.
- 3) Acquérir une aisance dans l'écriture et la narration, s'interroger sur le langage (mots des médias, mots savants), écrire des textes d'après consignes d'écriture créative, inspirées des littératures du réel, de l'Oulipo, des arts visuels, de l'histoire de l'écriture, des écritures cartographiques, du théâtre scientifique, du nature writing, de la poésie botanique, de la tweet-littérature, etc.

Anglais professionnel / 3 ECTS / 24h TD

Cet enseignement vise à pratiquer la langue dans un contexte d'usage professionnel dans les domaines de la culture et de l'administration culturelle

Compétences transversales - 4 crédits ECTS

Médiation culturelle et médiation des savoirs / 4 ECTS / 18h cours, 7hTD

Ce cours porte sur l'étude de la médiation culturelle dans ses aspects les plus généraux : historique de la médiation, médiation et territoires, concevoir une médiation (aspects pédagogiques, didactiques, sensibilisateurs et sociétaux), médiation, médiateurs et espaces intermédiaires, la médiation entre construction de liens et régulations sociales.

Recherche appliquée - 7 crédits ECTS

Projet personnel / 3 ECTS / 16h cours, 8h TD, 1h de tutorat par étudiant

Il s'agit pour les étudiants de mises en situations professionnelles leur permettant d'acquérir une expérience de terrain et de mettre en œuvre les connaissances et compétences acquises en cours. Le projet se déroule pour le M1 d'octobre à avril et prend place sur les deux années de M1 et de M2 complètes. Il est proposé par une structure culturelle et se doit donc de répondre à une demande. Le cas échéant et après examen par l'équipe enseignante, certains groupes peuvent constituer leur propre projet.

Registres Arts & Sciences / Les imaginaires du futur / 24h cours-TD

L'objectif de cet enseignement est d'analyser les relations arts-sciences sous l'angle des processus de recherche, de découverte et de création.

Outils numériques - 8 credits ECTS

WordPress et Photoshop / 4 ECTS / 32h TD

Ce cours porte sur l'initiation à la pratique des logiciels *WordPress* et *Photoshop*

Graphisme et Indesign / 4 ECTS / 16h TD

Ce cours porte sur l'initiation au graphisme et à la pratique du logiciel *Indesign*

SEMESTRE 2 / 30 ECTS

Compétences et connaissances fondamentales - 12 crédits ECTS

Marketing culturel, stratégie et outils de communication / 3 ECTS / 18h cours, 8h TD

Ce cours porte sur l'étude des spécificités de la communication dans le champ culturel : enjeux, stratégies et outils de la communication culturelle et de l'événementiel.

Publics de la culture et pratiques culturelles / 3 ECTS / 14h cours, 2h TD

Ce cours porte sur l'étude des publics et de leur appropriation des œuvres et productions culturelles. Analyse des conditions de production et de réception des biens culturels. L'axe sociologique classique est appréhendé avec focus sur les cultures du numérique (réseaux sociaux, jeux vidéo, etc.). Le cas des publics spécifiques (publics éloignés et publics empêchés) est lui aussi traité. Quelques exemples traitent des différents dispositifs de médiation répondant à ces questions.

Médiation des savoirs : approches formelles et informelles / 3 ECTS / 24h cours-TP

La médiation des savoirs et des connaissances (qui est au cœur des orientations muséologique expositions, centres d'interprétation, etc.) est étudiée et décomposée en différents domaines et sous-domaines de sensibilisation et de diffusion en résonance avec les connaissances, l'apprendre et les territoires. Les notions de référentiel socioculturel, d'interprétation, de blocages mais aussi de leviers, de sensibilisation et d'empathie et de partage seront abordées l'aboutissement étant avant tout et sous différentes formes la génération (voire régénération) de lien social.

Anglais professionnel / 3 ECTS / 24h TD

Cet enseignement vise à pratiquer la langue dans un contexte d'usage professionnel dans les domaines de la culture et de l'administration culturelle

Connaissances et compétences spécifiques - 9 crédits ECTS

Management et financement des organisations et projets culturels et créatifs / 3 ECTS / 16h cours + 8h TD

Les financements des projets culturels sont à la croisée des chemins. Les collectivités publiques sont contraintes par la crise économique et la nécessité de faire des économies. Cette situation pèse lourdement sur les acteurs.trice.s de la Culture.

En complément des subventions, le mécénat est un outil pour trouver autrement et ailleurs des moyens pour continuer à monter des projets culturels.

Face à cet enjeu stratégique, vital, il convient de maîtriser les mécanismes et les évolutions du mécénat. Car dans ce domaine comme dans d'autres les positions ne sont pas figées. En quelques années, en quelques mois, l'économie générale, les pratiques sociétales participatives, le législateur avec la loi ESS ont modifié le paysage de la philanthropie à la française.

Ce cours est partagé avec les étudiants du M1 de Management et Communication des Organisation (MCO) de l'Institut Supérieur de Management (ISM) de Saint-Quentin-en-Yvelines

Recherche appliquée - 9 crédits ECTS

Projet personnel / 3 ECTS / 32h TD, 1h de tutorat par étudiant

Il s'agit de la suite de la mise en situation professionnelle du projet personnel du semestre 1. A ce stade il permet aux étudiants d'acquérir l'expérience de terrain et de mise en œuvre qui complète les connaissances et compétences acquises dans les cours.

Méthodologie du mémoire et suivi de l'alternances / 6 ECTS / 6h cours + 4h de tutorat par étudiant

Ce cours porte sur les techniques de recherche, la constitution de documentations, la constitution de bibliographie et les protocoles relatifs à la rédaction d'un mémoire professionnel. Un livrable, courte réflexion de synthèse sur un sujet de mémoire professionnel qui sera abondamment développé en M2 sera demandé à ce stade.

Un avis sera aussi émis par les enseignants pour chaque étudiant quant au suivi des tutorats d'alternance.

Méthodologie et analyse de la médiation scientifique / 3 ECTS / 24h cours-TD

De la vulgarisation scientifique à la mise en culture de la science : approche historique et problèmes théoriques. Sont abordés et examinés les dispositifs contemporains de médiation de la science et leurs enjeux. Les séances alternent entre les cours, les visites notamment dans des musées de sciences et CCSTI, l'organisation de rencontres avec des médiateurs scientifiques, l'observation et l'expérimentation de dispositifs et d'outils de médiation.

Patrimoines culturels et valorisations / 3 ECTS / 12h cours + 12h TD

Ce cours porte sur l'étude des modes de valorisation des patrimoines :

- études de cas : le château de Versailles (publics, espaces et dispositifs de médiation)
- les patrimoines industriels, les critères de la patrimonialisation

Des visites et sorties sur des lieux culturels emblématiques dont les tiers lieux sont organisées.

MODALITES D'EVALUATIONS EMAS M1

Intitulé UE (Resp.)	Date éval	Contenu évaluation et volume
Approches historiques et perspectives des politiques culturelles Aurélien Poidevin		- un dossier écrit (travail individuel et/ou en groupe) - un exercice de présentation orale (travail individuel et/ou en groupe)
Initiation journalisme culturel et atelier de rédaction/d'écriture(s) Maya Blanc	dernière semaine de cours 100%	Sélection au minimum de cinq exercices brefs, textes courts et articles V2 (écrits puis retravaillés au fil du semestre, en cours surtout, avec un temps de terrain hors cours à prévoir 2h à 4h selon les projets).
Registres Arts & Sciences – Les imaginaires du futur Ariel Kyrou		1/3 = Exposé individuel (préparé en classe et par mail) 2/3 = devoir en lien avec l'exposé / approfondissement + Bonus assiduité et participation
Wordpress John Motta		Projet de site web individuel sur wordpress utilisant les catégories, création d'articles et pages, création de menu avec de contenu dynamique
Photoshop Loic Fache		Examen en fin de cycle
Graphisme et Indesign Elodie Moreau		Reproduire une affiche ou flyer et répondre à 10 questions techniques sur le logiciel directement dans Indesign <i>2h à 3h selon le niveau de la classe</i>
Médiation culturelle et médiation des savoirs Gianni Giardino	Fin de semestre	Analyse et commentaire d'un document bibliographique faisant référence sous forme d'un « devoir maison » (100%)
Publics de la culture mutualisé avec MCC Ariel Kyrou Françoise Hache-Bissette		Devoir (continuité ou pas de celui pour Les imaginaires) Audit d'une structure culturelle sous l'angle des publics spécifiques 20 000 caractères maxi
Marketing culturel, stratégie et outils de communication Françoise Hache-Bissette		Réalisation d'un dossier de presse 50% (sujet le 7/1 pour retour le 6/3) Actions de communication par groupes : 50% (4 notes)
Médiation des savoirs : approches formelles et informelles Gianni Giardino	Fin de semestre	Présentation et évaluation collective sur un cas particulier de médiation au choix
Anglais professionnel Vanessa Marson		1 note orale composée d'un exposé (en groupe) et de jeux de rôle. La note sera bonifiée par la participation. 1 note écrite de groupe de type simulation en milieu professionnel. 1 examen final écrit individuel de 2H00 en.
Management et financement des organisations et projets culturels et créatifs Philippe Barthelemy		Par groupes de deux : mettre en place une stratégie de recherche de financements à partir d'un cas professionnel. L'évaluation portera soit sur les financements publics, soit sur les financements privés.
Patrimoines culturels et valorisations Denis Verdier-Magneau Jean-Luc Rigaud	Devoir entre le 22/05 et le 23/06/2023	Devoir – rédaction à rendre sur un sujet en lien avec l'adaptation culturelle et programmatique des Établissements Publics Culturels aux contraintes attachées au contexte actuel. Rendu écrit : étude de cas en lien avec l'enjeu du patrimoine culturel

Méthodologie et analyse de la médiation scientifique Thomas Widemann Frédéric Delmas		Dossier en binôme ou monôme (au choix) : projet d'espace muséal à contenu scientifique, au choix de l'étudiant, à rendre sur boîte de dépôt à la date du dernier cours Dossier à rendre sur la médiation scientifique d'une institution muséale (au choix, parmi les trois étudiées en cours)
Projet personnel S1 Coline / Matthieu / Saclay		2 notes : 1 pitch (résumé écrit) + un support visuel
Projet personnel S2 Coline / Matthieu / Saclay		50% Rapport 50% soutenance oral (mois de juin)
Mémoire M1		Cf. consignes

Consignes rédactionnelles du mémoire de master 1

Le mémoire de mission est à rendre le VENDREDI 30 JUIN 2023.

1) Contenu général

Les mémoires doivent répondre aux exigences du maître d'apprentissage, certains éléments pouvant être d'accès réservé ou confidentiel. Dans tous les cas, ces mémoires contiendront toujours et dans cet ordre :

- L'autorisation de diffusion du mémoire par le maître d'apprentissage. Immédiatement après la couverture et tel que présenté sur le modèle ci-après, la première page du mémoire présentera, en bas de page, l'identité et la signature du maître d'apprentissage certifiant qu'il a pris connaissance de manière détaillée du contenu du mémoire et que, par ailleurs, il en autorise la consultation à des personnes extérieures au maître d'apprentissage et aux membres qui constitueront le jury.
- La charte de non-plagiat
- Des éventuels dédicaces et remerciements
En effet, aucun travail ne peut être réalisé sans le soutien professionnel et moral de votre entourage.
- Une table des matières paginée, liste des titres de chapitres et de sous-chapitres (avec leur numéro) accompagnés de leur numéro de page, la liste des documents placés en annexe devant être donnée à la fin de la table des matières.
- **Le mémoire proprement-dit**
- Une bibliographie
- Une liste des éléments iconographiques au référencement numéroté (numéro, titre, page), précisant le titre de l'image, le nom de l'auteur, de la société ou de la structure détentrice. L'étudiant doit veiller aux règles du copyright¹.

2) Recommandations formelles

Les mémoires doivent être rédigés sur traitement de texte ou logiciel de PAO si vous le souhaitez, le texte doit être justifié (lignes de même longueur), en format A4 (210 x 297 mm), caractère libre mais de bonne lisibilité (d'une taille équivalente à Times New roman 12 points), avec interligne continu de 1,5, marge de 2,5 cm à gauche et à droite, 1,5 cm minimum en haut et 2 cm minimum en bas pour permettre une bonne reliure et une bonne reprographie. Le choix d'impression est laissé libre, sachant que le recto simple facilite la reprographie mais aboutit à des documents volumineux et papivores. La numérotation des pages se fait pages paires sur le verso et pages impaires sur le recto.

Il peut arriver que les cartes, tableaux, illustrations... soient de taille supérieure au format A4. Cela complique la reprographie. Il faut alors faire une réduction du document par photocopie ou bien, si on ne peut l'éviter, veiller à ce que le document soit parfaitement plié.

Autrement dit il s'agit d'un document académique et non pas d'un document d'un autre genre (rapport, brochure...). Respecter les marqueurs du genre « document académique » contribue à valoriser votre travail.

¹ Le droit à l'image est lié à la vie privée des individus, situation prévue par l'article 9 du Code civil. Aucune photo issue d'un document soumis à copyright ne peut être reproduite sans autorisation des ayants-droit. L'auteur doit par ailleurs demander l'autorisation des personnes concernées avant de publier leur photo ou doit faire figurer l'origine du cliché si celui-ci est public. Dans le cas de la création artistique, les œuvres littéraires et artistiques sont protégées contre la copie (diffusion du texte de livres ou reproductions de tableaux par exemple) par les droits de la propriété intellectuelle. Dans ce domaine également, l'auteur doit avoir été autorisé par le créateur ou ses ayants-droit à publier ses œuvres originales (article 122-4 du code de la propriété intellectuelle). Cette démarche n'est cependant pas nécessaire pour les courtes citations de livres ou d'articles d'information, ou encore pour la publication de caricatures (article 122-5 du Code de la propriété intellectuelle).

Le mémoire est un document de 40 à 50 pages environ hors annexes mais iconographie comprise. Il n'y a pas vraiment de limite haute du mémoire. Ce n'est pas le nombre de pages qui compte, mais la qualité de votre travail. En revanche, un travail de moins de 40 pages, ou un document très « aéré », donnent l'impression de manque de profondeur et de sérieux.

Les annexes éventuelles seront sous forme d'un document disjoint et de volume limité à 30 pages.

La pagination doit commencer dès la page de titre (la couverture ne compte pas), être continue sur l'ensemble des différents éléments présentés ci-dessus (y compris pour les illustrations, tableaux, bibliographie, etc.).

Les citations et renvois à la bibliographie font l'objet d'une note de bas de page. L'appel de la note apparaît dans le corps du texte (généralement entre crochets [i] ou en exposant ⁱ), permettant le renvoi aux documents mentionnés dans la note qui portera, par ailleurs, le numéro de la page de l'ouvrage où se trouve la citation (exemple : Wladimir Troubetzkoy, *Saint-Pétersbourg, mythe littéraire*, p. 25).

3) La page de couverture

Telle que représentée sur le modèle ci-après, la page de couverture devra être rigide dessus et dessous. Elle doit mentionner explicitement et sans omission :

- Le nom et logo de l'université,
- L'intitulé du diplôme de l'année en cours :
 - Master professionnel « Événementiel, Médiation des Arts & des Sciences » (EMAS).
- L'année universitaire en cours,
- L'année de formation (M1),
- La catégorisation du rapport : mémoire de master
- Les prénom et nom de l'étudiant,
- Le titre intégral du rapport,
- Le cas échant, une iconographie de votre choix (les conditions de droit à l'image décrites ci-dessus devront y être respectées),
- Les prénom et nom du maître d'apprentissage, son statut au sein de la structure d'accueil, l'intitulé et l'adresse de la structure,
- Les prénom et nom du tuteur pédagogique.

Le dos du document (ou quatrième de couverture) doit reproduire :

- Le titre et le résumé (précis et significatif) en français **ET** en anglais. Le résumé sert à savoir ce qui se trouve dans le rapport ou mémoire, et non ce que vous voulez faire.
- Une liste de 5 mots-clés caractéristiques des thèmes forts, des orientations et des activités contenus dans le rapport ou mémoire. Cette liste, établie en accord avec le tuteur enseignant, doit être rédigée en français **et** en anglais.

Il est conseillé et laissé au libre choix de chacun d'agrémenter la première page de couverture d'une représentation en relation avec l'activité, éventuellement avec la structure et qui pourra être dotée d'une iconographie respectant les conditions décrites ci-dessus (voir Contenu général). Tout logo devra préalablement faire l'objet d'une demande et d'une autorisation spécifique pour y apparaître.

4) Instructions relatives aux références bibliographiques

La description bibliographique doit permettre au lecteur de retrouver le document signalé. Elle doit être cohérente, précise, lisible. La présentation et la ponctuation peuvent varier selon les usages, mais la même présentation doit être suivie tout au long du document. Les documents bibliographiques, qu'il s'agisse d'ouvrages, de publications (périodiques, scientifiques, etc.) ou autres, devront comporter dans la bibliographie :

- **Pour les livres et ouvrages** : NOM, Prénom, Titre de l'ouvrage *en italiques*, Lieu d'édition, Éditeur, Nom de la collection, année d'édition. Exemple : TROUBETZKOY Wladimir, *Saint-Pétersbourg, mythe littéraire*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Littératures européennes », 2003. Lorsque l'ouvrage est cité dans le texte du rapport ou mémoire, la référence au document est donnée sous forme abrégée en note de bas de page, avec la page de la citation. Exemple : Troubetzkoy Wladimir, *Saint-Pétersbourg, mythe littéraire*, p. 25-26.
-
- **Pour les articles de revues** : NOM, Prénom, Titre de l'article *entre guillemets*, titre du périodique *en italiques*, année, numéro, pagination de l'article. Exemple : RICHAUDEAU, François, « La génétique du texte ou comment ils écrivent », *Communication et Langages*, 1995, n° 105, pp. 74-91.
- **Pour les articles sur internet** (ou sites internet) : NOM, Prénom, Titre de la ressource *en italiques*, date du document (date de la consultation) <URL>. Exemple : LOCHAK, Danièle, *La doctrine sous Vichy ou les mésaventures du positivisme*, 1989 (page consultée le 18 janvier 1999) <<http://www.anti-rev.org/textes/Lochak89a/>>

On peut être amené à citer plusieurs fois la même référence au cours du rapport ou du mémoire. Dans ce cas, on peut utiliser les abréviations suivantes :

- *Ibid.* (= ibidem) : renvoie à la référence précédente. Exemple : *Ibid.*, p. 123.
- *Op. cit.* (= opere citato) : renvoie à une référence déjà citée, mais la page de la citation peut être différente, et doit être précisée. Exemple : Troubetzkoy, Wladimir, *op. cit.*, p. 21.

Les éléments de la bibliographie seront classés par ordre alphabétique d'auteur ou de titre pour les publications anonymes. Les documents électroniques doivent figurer dans la bibliographie sous mention spéciale.

Il est impératif de mentionner l'auteur, l'ouvrage, l'année de toute citation. De même, tout copié/collé, repris ou extrait d'un document, fût-il issu d'internet, répond aux mêmes exigences.

Tout manquement à l'ensemble de ces consignes, notamment celles qui portent sur la propriété intellectuelle sera très sévèrement sanctionné par le jury, sans préjudice de poursuites par l'université tel que l'y obligent les lois relatives au copyright ainsi que les accords conclus avec les différentes structures privées et publiques auprès desquelles elle s'est engagée.

Le plagiat

Le plagiat s'apparente à un vol de produits immatériels. Chaque mémoire est contrôlé pour plagiat. En cas de plagiat avéré, vous vous exposez à des poursuites allant jusqu'à l'interdiction de l'accès au système universitaire français pendant 5 ans.

Au début de chaque mémoire, il faut faire figurer le texte suivant et signer la déclaration qui le suit.

Charte de non-plagiat (voté au CA de l'UVSQ le 2 octobre 2009)

La présente charte a pour objet de définir les règles et bonnes pratiques en matière de citation et plus généralement d'utilisation de la pensée d'autrui dans le cadre des travaux personnels ou collectifs

réalisés lors des études à l'UVSQ, quelles que soient les circonstances de leur production (cours, TD, TP, examen, projet, stage...). Les règles et obligations énoncées s'appliquent à tout étudiant de l'UVSQ, quels que soient sa formation et son régime d'inscription. Chaque étudiant s'engage à :

- Ne pas copier intégralement tout ou partie d'un livre, d'une revue ou d'une page Web, ou tout autre support, y compris multimédia, même si le fragment est petit, sans désigner clairement cette partie au moyen de la typographie comme étant une citation (mettre cette partie entre guillemets ou italique...) et sans en mentionner la source.
- Ne pas illustrer un travail avec des images, des graphiques, des données provenant de sources externes, sans en indiquer la provenance.
- Ne pas résumer l'idée d'un auteur, même en l'exprimant dans ses propres mots, en omettant d'en indiquer la source (le nom de l'auteur et les références de l'ouvrage utilisé).
- Ne pas traduire un texte, même partiellement, sans en mentionner la provenance.
- Ne pas utiliser le travail d'une autre personne en le présentant comme le sien, même si cette personne a donné son accord et même s'il s'agit d'un travail effectué en collaboration (il convient de citer les collaborateurs).
- Ne pas s'approprié, intégralement ou partiellement, un document (mémoire, article...) réalisé par d'autres. Il est lui donc nécessaire de disposer pour chaque document, utilisé dans le cadre du travail universitaire et susceptible d'être mobilisé dans toute production :
 - o de la référence complète du document (papier ou téléchargé) : nom du (des) auteurs, titre de l'article et de la revue (ou titre de l'ouvrage), éditeur, année de publication, pages (cf. :<http://www.ext.upmc.fr/urfist/cerise/index.htm>),
 - o de la source Internet du document : adresse, nom du site et date de consultation. Il existe des normes de citation bibliographiques qui doivent être respectées. Le plagiat est puni par la loi française et passible de sanctions au sein de l'université.

La Charte des examens de l'UVSQ, votée par le CA du 17 novembre 2008, indique dans son paragraphe 10 du chapitre 1 :

Le plagiat Le plagiat est constitué en cas de copie, totale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, d'un travail réalisé par autrui, sans citer la source empruntée et en violation du droit d'auteur (au sens des art. L 335-2 et L 335-3 du code de la propriété intellectuelle). Les sources utilisées dans le cadre de travaux (préparations, devoirs, mémoires, examens...) doivent être clairement citées selon les normes consacrées, afin qu'il soit possible de délimiter clairement l'apport personnel de l'étudiant. Des citations « in extenso » peuvent figurer dans les travaux rendus, si elles sont assorties de leur référence (nom d'auteur, publication, date, etc...) et identifiées comme telles par la typographie (entre guillemets, en italiques...). Si l'enseignant en charge de l'UE, le directeur de recherche ou le jury constate l'existence d'un plagiat dans un devoir, une épreuve, un mémoire ou tout autre travail transmis, l'étudiant sera passible de sanction et/ou de poursuites disciplinaires.

Je soussigné,, étudiant-e à l'UFR des sciences de l'Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, certifie que le présent mémoire est strictement le fruit de mon travail personnel, de synthèse et d'analyse. Toute citation (articles, livres, mémoires, documents d'entreprises, sources Internet, ...) est formellement notée comme telle, explicitée et référencée dans le corps du texte et en bibliographie. Tout crédit (photos et illustrations diverses) figure également comme tel dans le document remis.

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte de non-plagiat. Tout manquement à cette Charte de non-plagiat entraînera la suspension de l'évaluation du mémoire ou la convocation devant un conseil d'évaluation ou de discipline.

Date :

Signature

Éviter le plagiat est surtout un gage de qualité du mémoire (la reprise mot à mot ou presque d'un texte dont vous n'êtes pas l'auteur ne vous permet de vous l'approprier). En effet, aucun document existant ne peut répondre à votre problématique dans votre contexte d'entreprise. Par définition, le plagiat ne peut que rendre votre travail décousu, contradictoire voir même illogique et stupide. N'oubliez pas que ce qu'on cherche à évaluer avec ce mémoire ce n'est pas tellement des connaissances mais des compétences.

En outre, plus vous avez des références (appropriées à la problématique) citées dans le texte et détaillées en bibliographie, plus vous donnez des gages de crédibilité, de rigueur, d'ouverture, de curiosité..., autrement dit des compétences et des qualités que l'on cherche à évaluer dans ce mémoire.

Attention, l'auto-plagiat est aussi du plagiat. Il faudra donc citer les références de vos anciens rapports, mémoires, et autres documents publiés dont vous êtes l'auteur et que vous mobilisez pour ce mémoire. Attention un grand pourcentage d'autocitation ou d'auto-plagiat risque de vous pénaliser lourdement pour l'évaluation de votre mémoire. En effet, les longs passages d'autocitation reviennent à devoir évaluer un travail qui a déjà obtenu une note avant. Tout enseignant refuse d'évaluer deux 2 fois le même texte.

Université Paris-Saclay

Master professionnel « Événementiel, Médiation des Arts & des Sciences » (EMAS)

Année 20xx - 20xx

Mémoire de Master 1

Prénom NOM

Titre intégral du mémoire

Iconographie
(le cas échéant)

Maître d'apprentissage

Prénom NOM
Statut
Structure d'accueil
Adresse

Tuteur académique

Prénom NOM

**Master professionnel « Événementiel, Médiation des Arts et des Sciences »
(EMAS)**

UFR des sciences/UVSQ/Université Paris-Saclay

<p>Je, soussigné</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Maître d'apprentissage,</p> <p>a pris connaissance du contenu du présent mémoire et permet à l'apprenti de le soutenir.</p> <p>Signature :</p>	<p>Je, soussigné</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Maître d'apprentissage,</p> <p><input type="checkbox"/> autorise <input type="checkbox"/> n'autorise pas</p> <p>la consultation du présent mémoire à des tiers autres que les membres du jury.</p> <p>Signature :</p>
---	---



Master Culture, Patrimoine et Médiation
Événementiel, Médiation des Arts & des Sciences

Année 2022 - 2023

Master 2

Syllabus

UVSQ / UFR des sciences

SEMESTRE 1 / 30 ECTS

Note : La compensation entre UEs s'opère à l'intérieur des blocs et non entre les blocs.
Le seuil de compensation des UEs à l'intérieur d'un bloc est fixé à 07/20

Communication et langue - 11 crédits ECTS

Stratégies et outils de la communication, marketing culturel / 4 ECTS / 18h cours, 8h TD

Analyse des stratégies de communication dans le domaine culturel. Étude des spécificités du marketing culturel. Etudes et élaboration de plans de communication, de la communication Print, des relations presse, de la communication digitale.

Droit de la culture et de la communication / 3 CTES / 18h cours

Compréhension des règles de la propriété intellectuelle dans l'univers numérique. Etude des fondamentaux du droit de la propriété intellectuelle (conditions de protection, titulaires des droits, modes d'exploitation des droits) et du droit de la communication électronique (définitions des acteurs, de leurs rôles et de leurs responsabilités). Etude des enjeux juridiques actuels de la propriété intellectuelle dans l'univers numérique (responsabilité lors des partages de contenus sur les réseaux, droits concédés aux exploitants des réseaux sur les contenus et les données échangées, etc.).

Méthodes d'enquête / 2 ECTS / 8 cours, 8h TD, 2h TP

Initiation aux différents types d'enquêtes en sciences humaines et sociales (enquête documentaire, sociologique, journalistique...), à la méthode qualitative par entretien et à la méthode quantitative par questionnaire. Réalisation d'une enquête par groupe et interprétation des résultats.

Anglais professionnel / 2 ECTS / 18h cours-TD

Cet enseignement vise à pratiquer la langue dans un contexte d'usage professionnel dans les domaines de la culture et de l'administration culturelle

Gestion de projet - 13 crédits ECTS

Méthodologie de la gestion des projets 2 et 3 / 9 ECTS / 30h cours, 48h TD

Le montage et la gestion des projets culturels nécessitent une mise en pratique concrète des connaissances et des principaux outils acquis lors des enseignements théoriques. Ainsi, après une approche théorique initiale (méthodologie de gestion de projet, budget, etc.), les étudiants doivent développer et concrétiser deux types de projets.

A) Dans la continuité des travaux du M1 ou désireux d'initier un nouveau projet, ils conçoivent eux-mêmes leur propre projet culturel et le réalisent, de l'idée initiale de l'événement jusqu'à sa tenue le jour J (projet 2 par groupes de 3 à 5 étudiants)

B) ils doivent aussi organiser collectivement un événement arts & sciences dont la direction scientifique est assurée par l'équipe pédagogique (projet 3 collectif).

Cet enseignement est filé sur les deux semestres avec une attention toute particulière, non seulement à la forme de ces projets, mais surtout à la démarche de fond et donc au traitement et à la médiation des contenus. Cet enseignement, qui allie des approches théoriques et pratiques de l'élaboration et du suivi de projets culturels, est assuré par des universitaires mais aussi par des professionnels qui apporteront leur regard pragmatique et leur expérience de terrain. Cette transversalité des approches permet d'aborder toute la diversité et les spécificités du montage de projets culturels.

Outils de mise en œuvre des projets 2 et 3 / 4 ECTS / 2h cours, 32h TD

Cet enseignement est complémentaire de l'UE « Méthodologie de la gestion des projets 2 et 3 ». Il s'intéresse aux outils et aux techniques d'analyse et de développement de projets, de travail en groupe, de planification et de partage d'informations. Il traite également des outils de médiation participatifs. Les étudiants seront, par la suite, invités à mettre en œuvre ces outils dans la conduite des projets 2 et 3.

Outils numériques - 6 crédits ECTS

Outils de traitement de l'image / 4 ECTS / 32h cours - TD

Il s'agit de mises à niveau et d'approfondissements pour le logiciel *InDesign* auquel les étudiants ont été initiés en M1. Cet enseignement vise à acquérir la maîtrise des fonctions permettant la mise en page d'un document et le traitement de l'image.

Les étudiants seront également initiés aux outils audiovisuels : réglementation, prises de vue, de son et montage.

Médiation numérique : 2 ECTS / 16h cours-TD

Ce cours propose aux étudiants de découvrir la médiation numérique, avec une présentation des principes de la spécificité de cette pratique, mais aussi l'apprentissage de l'utilisation d'outils de gestion de contenus (DRUPAL) et des temps de mise en pratique.

SEMESTRE 2 / 30 ECTS

Professionnalisation - 14 crédits ECTS

Financement des projets culturels : 1 ECTS / 12h cours

Ce cours est dans la continuité des cours sur le financement des projets culturels qui a été développé en M1. Il est à nouveau partagé avec les étudiants du M1 de Management et Communication des Organisations (MCO) de l'Institut Supérieur de Management (ISM) de Saint-Quentin-en-Yvelines

Réalisation projet 2 / 5 ECTS / 60h TD

Cet enseignement est la suite logique de l'UE « Méthodologie de la gestion des projets 2 et 3 » du semestre 1. Ainsi, le second semestre permet la mise en place formelle des projets culturels étudiants. Comme souligné pour le semestre 1, une attention particulière est portée aux contenus et aux démarches de médiation élaborées.

À l'issue de ces enseignements, les étudiants auront ainsi pu se confronter aux spécificités des projets culturels, notamment à travers les problèmes de financement ou de stratégie de communication qu'ils auront pu rencontrer.

Ils sont accompagnés tout au long de l'année par deux référents complémentaires, l'un universitaire et l'autre professionnel, qui assurent un suivi personnalisé et progressif mettant l'accent sur l'autonomie et la responsabilisation des étudiants. Par ailleurs, les étudiants sont encouragés depuis 2009 (première formation universitaire en France) à participer au programme *Enactus* d'accompagnement de projets d'entrepreneuriat social si la thématique du projet monté s'y prête.

Réalisation projet 3 / 6 ECTS / 72h TD

Ce projet porte sur la mise en place, la coordination thématique et le travail par groupe de groupes à l'organisation de l'événement collectif arts & sciences (projet 3). Il est la suite logique de l'UE "Méthodologie de la gestion des projets 2 et 3" du semestre 1. Ce second semestre permet donc la mise en place formelle du projet collectif en question qui aboutit à une manifestation de type colloque ouvert aux spécialistes des domaines mais aussi aux publics. Une attention particulière est portée aux contenus et aux démarches de médiation élaborées. Généralement prenant place sur deux journées pleines, les quatre demi-journées interrogent respectivement les registres artistiques, scientifique, culturels et éducatifs.

La direction scientifique est assurée par l'équipe pédagogique du parcours. Les étudiants travaillent donc sur la programmation de cet événement dont la réflexion aura été initiée au M1 et sur, cette fois, sa mise en œuvre technique, de la recherche de partenariats et de financements à sa programmation complète et totale. Les outils de communication qui auront été appréhendés antérieurement profiteront ici aussi leurs pleines utilisations.

Anglais professionnel / 2 ECTS / 18h cours-TD

Cet enseignement vise à pratiquer la langue dans un contexte d'usage professionnel dans les domaines de la culture et de l'administration culturelle

Mémoire de recherche appliquée - 16 crédits ECTS

Méthodologie du mémoire et suivi de l'alternance / 16 ECTS / 6 cours - TD, 5h de tutorat par étudiant

A la suite du pré-travail de réflexion et du livrable relatif au mémoire professionnel demandés en M1, cette production sera l'aboutissement approfondi et documenté du sujet de mémoire professionnel choisi en M1.

Un avis sera aussi émis par les enseignants pour chaque étudiant quant au suivi des tutorats d'alternance.